

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 15^e jour du mois de janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1
 Madame Patricia Poulin, conseillère №.2
 Monsieur Yves Morin, conseiller №.3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4

Absences motivées : Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Huit (8) personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

001-01-2018 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2018, soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

002-01-2018 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 15 janvier 2018 soit et est adopté, en ajoutant au VARIA, le point suivant :

✓ **13.1 Santé à cœur D'autray Matawinie – Demande d'aide financière**

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

003-01-2018 3.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

004-01-2018 3.2 Séance extraordinaire du 11 décembre 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

005-01-2018 3.3 Séance extraordinaire du 14 décembre 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

006-01-2018 4.1 Assurances générales – Renouvellement 2018

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2018 de la police d'assurances générales de la Ville et qu'à cet effet, la trésorière soit et est autorisée à émettre le paiement au « Groupe Ultima Inc » totalisant avec les taxes applicables, un montant de **57 782 \$**.

Adoptée à l'unanimité

007-01-2018 4.2 CSCB – Premier versement/Quote-part 2018

ATTENDU l'adoption du budget prévisionnel 2018 de la Régie Inter municipale du CSCB par la résolution 322-10-2017.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Patricia Poulin
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à procéder au premier versement de la quote-part 2018 de la Régie Inter municipale du CSCB, représentant un montant de **40 000\$**.

Adoptée à l'unanimité

008-01-2018 4.3 Avis de motion – Règlement CV.523

AVIS DE MOTION et présentation du projet de règlement CV.523 remplaçant les règlements CV.479 et CV.507 (amendement) sans modification. (Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)

Monsieur Réjean Riel donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement remplaçant les règlements CV.479 et CV.507 (amendement), sur la loi et l'éthique et la déontologie en matière municipale sans modification.

Pour répondre à l'obligation de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière municipale, stipulé à l'article 13.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Adoptée à l'unanimité

009-01-2018 4.4 Concession Resto Plage 2018

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, autorisent Michel St-Laurent à signer tout document relatif à la concession au « Restaurant Chez Marso » pour l'opération des installations du Resto Plage incluant le casse-croûte, le bar et la terrasse pour la saison 2018.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 15 janvier 2018

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 15 janvier 2018, sous la cote « Bordereau No. 01-2018 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2017

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2017.

010-01-2018 6.2 Comptes à payer au 31 décembre 2017

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 décembre 2017, des chèques numéros 1186 à 1254 totalisant 167 734.60 \$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 décembre 2017, des chèques numéros 1143 à 1185 incluant les prélèvements mensuels des numéros 3333 à 3339 totalisant 636 253.92 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

011-01-2018 6.3 Ministère des Finances du Qc – Autorisation ouverture des soumissions

ATTENDU QUE conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, les membres de ce conseil mandatent le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

012-01-2018 8.1 Livraison du sel de déglacage

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE l'entreprise « Sel Frigon inc. » doit obligatoirement effectuer la livraison du sel de déglacage via le camion-convoyeur pour des raisons de configuration du site d'entreposage.

Adoptée à l'unanimité

013-01-2018 8.2 SAAQ – Autorisation de signatures pour la Ville

ATTENDU QUE monsieur Simon Gariépy exerce la fonction de Directeur des Travaux Publics de la Ville de Saint-Gabriel et à ce titre, est officiellement désigné pour conclure toutes les transactions à la SAAQ, pour et au nom de la Ville.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QU'EN l'absence de monsieur Simon Gariépy, le directeur général, Michel St-Laurent soit aussi autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Gabriel, tous les permis, transactions et documents relatifs aux véhicules appartenant à la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

014-01-2018 9.1 Station Manoir – Nouveau panneau des pompes

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics Simon Gariépy à soumettre un appel d'offre pour l'installation de deux (2) variateurs de vitesse à la station de pompage Manoir du lac.

Adoptée à l'unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

015-01-2018 10.1 Municipalité « Première de classe »

ATTENDU QUE depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés.

ATTENDU QUE malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation.

ATTENDU QU'UN jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur; sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.).

ATTENDU QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec.

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens.

ATTENDU QUE les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

En conséquence,

Il est proposé par Patricia Poulin

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil reconnaissent la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2018 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2018 » par les gestes suivants :

- ✓ l'accueil d'étudiants en stage;
- ✓ continuer à offrir notre collaboration aux divers organismes locaux pour les soutenir dans l'offre d'activités de loisir parents-enfants (semaine de la famille, activités en place pour la semaine de relâche, camp de jour, etc.);
- ✓ publication de textes sur la persévérance scolaire dans nos outils de communication : site Web, bulletin municipal, infolettre, etc.;
- ✓ porter le ruban de la persévérance scolaire;
- ✓ diffuser dans le bulletin municipal un message félicitant les nouveaux diplômés d'un diplôme d'études secondaires au mois de juin;
- ✓ maintenir la certification OSER-JEUNES.

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

016-01-2018 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 décembre 2017

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

017-01-2018 12.1 Emploi Été Canada – Demande de subvention 2018

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Patricia Poulin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la directrice des loisirs, Maxine Fournier à compléter et signer tous les documents utiles pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « Emploi Été Canada » en rapport avec les besoins en personnel pour la saison 2018.

Adoptée à l'unanimité

018-01-2018 12.2 École de danse – Demande de contribution

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Patricia Poulin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'école de danse « Nathalie Leclerc » un montant de **267,75 \$** représentant un remboursement de 35% du montant d'inscription de trois enfants demeurant à la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

019-01-2018 12.3 Cible Famille Brandon – Contribution Floconnades 2018

ATTENDU la demande de l'organisme « Cible Famille Brandon » qui dans le cadre des « Floconnades » souhaite réaliser une glissade sur la rue Monday, le dimanche 4 février 2018, de 8h30 à 16h00.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la demande de « Cible Famille Brandon » et pour ce faire il est essentiel de procéder à la fermeture de rues et d'en informer la Sûreté du Québec.

QUE pour l'occasion, le quadrilatère comprenant les rues Monday (de la rue Dequoy à Saint-Joseph) et St-Joseph (de Monday à Beausoleil) soient fermées à la circulation automobile et la Sûreté du Québec en sera informée.

QUE l'organisme obtienne l'autorisation et suivre les recommandations de monsieur André Roberge, Chef préventionniste du Service Incendie de la Ville, pour la tenue de cet événement.

QUE la ville accepte aussi de contribuer à la réalisation de la glissade sur la rue Monday en fournissant les effectifs et la machinerie nécessaires pour assurer la tenue des activités, sous la supervision du directeur des travaux publics.

QUE le directeur des travaux publics, Simon Gariépy assure la logistique nécessaire à la réalisation des événements de cette journée de même qu'à la remise appropriée de l'état des lieux, après la tenue des activités.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

020-01-2018 13.1 Santé à cœur D'Autray Matawinie – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel s'est doté d'un politique familiale qui inclus un volet destiné au bien-être de ses Aînés (MADA).

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à émettre un chèque au montant de **1000 \$** à l'organisme «Santé à Cœur».

Adoptée à l'unanimité

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

021-01-2018 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 15 janvier 2018 soit levée à 20h35.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce quinzième jour du mois de janvier 2018.

Gaétan Gravel, Maire